



**Stéphane PEU**

Député 2<sup>e</sup> circonscription  
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence  
parlementaire**

**Hôtel de Ville**  
2 place Victor Hugo  
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également  
lieu à Pierrefitte-sur-Seine  
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ [contact@stephanepeu.fr](mailto:contact@stephanepeu.fr)

**Retrouvez-moi sur**

f Stéphane Peu

t Stéphane Peu

y Stéphane Peu

📷 stephanepeu

📍 stephanepeu.fr



**Farid AID**

Député suppléant  
[farid.aid.2014@gmail.com](mailto:farid.aid.2014@gmail.com)

## « Revalorisation du traitement des salariés des CCI »

Monsieur Stéphane Peu appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation des salariés des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

En effet, vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, les personnels au statut dans les CCI ne pourront bénéficier de la revalorisation de la valeur d'indice des fonctionnaires.

Pourtant, cela fait 12 ans que la valeur du point d'indice pour les salariés des CCI n'a pas évolué, puisque les salariés des CCI n'ont pas profité des deux hausses de 0,6% en 2016, puis en 2017.

Les grilles de classifications au sein des CCI se tassent inexorablement, dégradant un peu plus les conditions de rémunération des agents mais aussi leur déroulement de carrière. Aujourd'hui, le niveau du SMIC se rapproche du 5<sup>e</sup> niveau de la classification des CCI qui en compte 8 en tout, une situation particulièrement néfaste pour les salariés.

Au même titre que tous fonctionnaires de ce pays, les agents des CCI subissent la forte inflation à l'œuvre depuis la fin de l'année 2021. Il est donc urgent que la hausse du point d'indice s'applique également pour le point d'indice des CCI.

Monsieur le député souhaite savoir ce que le Ministre compte faire pour améliorer la situation des salariés de CCI, qui ont été pleinement impliqués dans l'accompagnement du monde économique durant les deux années de crise du Covid que nous venons de subir.